

Conditions d'utilisation de la documentation électronique

I. Droits de propriété et limites d'utilisation

Le fichier que vous avez sélectionné est soumis à des clauses de protection. Festo ou des tiers disposent de droits de propriété sur ces documentations électroniques que Festo fournit sur des supports de données portables (p. ex. : disquette, CD-ROM, DVD, ...) aussi bien sur Internet que sur Intranet, documentations toujours désignées par la "documentation électronique" dans le texte suivant. Dans la mesure où des tiers auraient des droits partiels ou complets d'accès à cette documentation électronique, Festo dispose des droits d'utilisation correspondants. Festo délivre une licence d'exploitation à l'acquéreur dans les conditions suivantes :

1. Limites d'utilisation

a) L'acquéreur est autorisé à utiliser cette documentation électronique à des fins personnelles, exclusivement pour les besoins internes de l'entreprise sur plusieurs machines de son choix à l'intérieur de l'entreprise (sur le lieu de l'implantation). Ce droit d'exploitation ne donne le droit d'enregistrer la documentation électronique que sur l'unité centrale (machine) du lieu d'implantation.

b) La documentation électronique peut être imprimée en un nombre d'exemplaires quelconque sur l'imprimante du lieu d'implantation de l'utilisateur, à condition que les copies soient conservées avec l'intégralité du texte et comportent une copie de la présente page des conditions d'utilisation ainsi que les instructions d'utilisation supplémentaires.

c) A l'exception du logotype Festo, l'acquéreur est autorisé à utiliser les figures et textes de la documentation électronique pour création de sa propre documentation sur les machines et installations. L'utilisation du logotype Festo nécessite une autorisation écrite délivrée par Festo. La concordance entre les figures et textes utilisés, relatifs à la machine/ à l'installation et au produit relève de la propre responsabilité de l'utilisateur.

d) D'autres modes d'exploitation sont autorisés dans le cadre suivant : La reproduction utilisée exclusivement dans le cadre d'une documentation générale d'une installation ou d'une machine et regroupant tous les documents électroniques des fournisseurs de composants. La présentation à des tiers à condition de s'assurer qu'aucune donnée informatique ne reste stockée partiellement ou totalement sur d'autres réseaux ou d'autres supports de données, à partir desquels ils pourraient être reproduits.

La communication des documents à des tiers est interdite et non conforme à la règle du point 3 ainsi que toute transformation ou exploitation par un moyen quelconque.

2. Note relative aux droits d'auteur (copyright)

Chaque "documentation électronique" contient une note concernant les droits d'auteur. Cette note doit être incluse dans chaque copie et dans chaque version éditée.

Ex : © 2006, Festo AG & Co KG, D-73726 Esslingen

3. Cession de la licence

L'acquéreur peut céder la licence à un tiers dans les limites d'utilisation et à condition qu'il se conforme aux conditions énoncées dans les clauses 1 et 2 et pour un usage interne exclusivement. Le tiers doit être expressément informé des conditions d'utilisation.

II. Exportation de la documentation électronique

Lors de l'exportation de la documentation électronique, l'acquéreur doit se soumettre aux conditions d'exportation en vigueur dans le pays exportateur et dans le pays d'acquisition du logiciel.

III. Garantie

1. Les produits Festo font l'objet d'un développement permanent au niveau logiciel et matériel. La version matérielle et logicielle du produit figure sur la plaque signalétique. Si la documentation électronique, peu importe la forme, n'est pas jointe directement à un produit, c'est-à-dire qu'elle n'est pas livrée comme unité de conditionnement avec le produit concerné, sur un support de données portable joint au produit, Festo ne garantit pas que la documentation électronique concorde avec toutes les versions matérielles et logicielles du produit.

Concernant la conformité de la version matérielle et logicielle du produit et de la documentation électronique, la documentation Festo livrée avec le produit est dans ce cas déterminante. 2. Les informations contenues dans cette documentation électronique peuvent être modifiées sans préavis, et ne constituent aucune obligation de la part de la Festo.

IV. Responsabilité/Restrictions de la responsabilité

1. Festo met cette documentation électronique à disposition pour aider l'acquéreur lors de la création de sa

documentation sur les machines et les installations. Concernant la documentation électronique sous forme de supports de données portables qui ne sont pas directement joints à un produit dans le conditionnement de celui-ci, Festo ne garantit toute-fois pas que la documentation électronique disponible/livrée séparément soit conforme au produit effectivement utilisé par l'acquéreur. Ce dernier point vaut en particulier pour une utilisation partielle pour les propres documentations de l'acquéreur. La garantie et la responsabilité pour les supports de données portables disponibles / livrés séparément c'est-à-dire à l'exception de la documentation électronique disponible sur Internet/Intranet se limitent exclusivement à une duplication autorisée du logiciel, Festo garantissant que le support de données portable concerné contient la dernière version de la documentation. Concernant la documentation disponible sur Internet/Intranet, il n'est pas garanti qu'elle présente la même mise à jour que la dernière édition publiée sous forme papier.

2. De plus, Festo n'est pas responsable du défaut des résultats économiques, ni des dommages subis par des tiers dus à l'utilisation/l'exploitation de la documentation utilisée par l'acquéreur, à l'exception des recours pour violation des droits de propriété d'un tiers, qui concernent l'utilisation de la documentation électronique.

3. Les limites de responsabilités définies aux paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas en cas d'intention malveillante ou de négligence grave ou de défaut de qualité, garanties pour lesquelles la responsabilité est obligatoire. Dans un tel cas, la responsabilité de Festo se limite aux dommages identifiables par Festo une fois les circonstances exactes connues.

V. Consignes de sécurité/Documentation

Selon les dispositions énoncées ci-dessus (clauses III et IV), les droits à la garantie et la clause de responsabilité sont valables uniquement si l'acquéreur s'est conformé aux consignes de sécurité spécifiées dans la documentation relative à l'utilisation de la machine et a respecté les consignes de sécurité de cette dernière. L'acquéreur doit, sous sa propre responsabilité, s'assurer de la compatibilité de la documentation électronique n'étant pas livrée comme unité de conditionnement avec un produit avec la machine utilisée.